

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2014-0003/DC/DG du 15 janvier 2014 du Collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du Président de la Commission de certification des établissements de santé (CCES) par intérim

NOR : HASX1430025S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 15 janvier 2014,
Vu les articles L161-41 et L 161-42 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret du Président de la République du 10 janvier 2008 portant nomination de M. Jean-Paul Guérin en sa qualité de membre du collège pour une durée de six ans;

Vu la décision du collège de la HAS du 2 mars 2011 portant nomination du président et des membres de la Commission de certification des établissements de santé (CCES);

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commission de Certification des Etablissements de Santé,

Décide:

Article 1^{er}

M. Alain Cordier est nommé président de la Commission de Certification des Etablissements de Santé (CCES) par intérim.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 janvier 2014.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU